

Municipalité



Chute-aux-Outardes



AVIS PUBLIC

N° 2019-009

Demande de dérogation mineure n° 2019-003

Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 145.6), avis public vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 17^e jour de juin 2019 à 20 h, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2019-003.

Nature de la demande :

La demande concerne les dispositions du règlement de zonage qui traitent des dimensions minimales pour une maison mobile.

Effet de la demande :

La demande aurait pour effet d'autoriser l'implantation d'une maison mobile d'une largeur de 3.65 mètres et d'une longueur de 17.06 mètres, alors que le règlement prévoit une largeur minimales de 4.27 mètres et une longueur minimale de 18.29 mètres.

Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est composé du lot 5 149 663 du cadastre officiel du Québec. Il se situe au numéro civique 33 rue Beaudin à Chute-aux-Outardes.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 30^e jour de mai 2019.

Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay

